

RESTRICTED  
ORG/20 31  
6 February 1950  
Original: ENGLISH

19 DEC 1950

N

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES POUR LA PALESTINE

Lettre en date du 1er février 1950  
adressée à la Commission de conciliation  
par le Secrétaire de la Conférence pour  
les réfugiés de Palestine  
Beyrouth, Liban

Messieurs,

A l'occasion de la reprise de votre activité à Genève, le Comité exécutif général pour les réfugiés de Palestine au Liban, qui représente tous les réfugiés palestiniens séjournant dans ce pays, se permet de vous présenter le memorandum ci-après en espérant que vous voudrez bien lui accorder l'attention qu'il mérite.

Dans ce bref memorandum, l'intention du Comité n'est pas d'exposer en détail le problème de Palestine depuis son origine; toutefois, étant donné les graves difficultés que soulève l'ensemble de la question et les conditions déplorablement dans lesquelles vivent actuellement les réfugiés de Palestine, nous demandons que le problème de Palestine reçoive une solution rapide et que les réfugiés soient immédiatement rapatriés dans leurs pays, ainsi que le prévoient les résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies et les recommandations de ses divers comités.

Vous n'ignorez pas que le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé le partage de la Palestine et que, le 11 décembre 1948, elle décidait, entre autres mesures, de renvoyer les réfugiés dans leurs foyers, de les indemniser pour les pertes qu'ils avaient subies, et de verser à ceux d'entre eux qui ne désiraient pas rentrer chez eux, une indemnité destinée à compenser les biens abandonnés et les pertes subies. Malheureusement, ces décisions n'ont pas été suivies d'exécution. De ce fait, la grande majorité des Arabes de Palestine abandonnent maintenant leurs foyers et, ayant tout perdu, vivent dans les pays voisins une existence misérable, dans le dénuement le plus complet.

Le fait que les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Palestine n'ont pas été mises en oeuvre et la lenteur des débats des comités des Nations Unies qui cherchent la solution définitive du problème, ont eu pour conséquence d'augmenter dans de notables proportions les dommages causés aux fermes, aux plantations d'orangers et, d'une façon générale, à tous les biens sis en Palestine. La situation des réfugiés s'est également aggravée dans des proportions qu'il nous est impossible de décrire ici.

Le Comité technique chargé par votre Commission de conciliation d'étudier le problème des réfugiés, a procédé à une enquête qui, croyons-nous savoir, a fait ressortir que 85% des réfugiés de Palestine demandaient à rentrer chez eux. C'est là un droit absolument naturel qui, d'ailleurs, a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, aucune mesure positive n'a encore été prise à cet égard.

Les secours apportés jusqu'ici aux réfugiés par les diverses organisations de Croix-Rouge et de secours international n'ont pu qu'alléger en partie les souffrances des réfugiés de Palestine, mais ils n'étaient pas suffisants pour rendre ceux-ci à la vie normale. C'est ainsi qu'un grand nombre de réfugiés sont morts et que des milliers d'autres sont menacés d'un sort semblable.

Les réfugiés de Palestine estiment, et nous sommes certains que vous partagez leur point de vue, que l'application des plans contenus dans le rapport du Comité d'études économiques dirigé par M. Gordon Clapp, ne résoudra pas le problème des réfugiés de Palestine. En outre, il est difficile de croire que les quelques plans économiques élaborés dans les pays voisins permettront aux Arabes de Palestine de vivre d'une façon qui viendra compenser la perte de leurs pays.

Ces plans de reconstruction serviraient mieux le but que l'on poursuit, si on les appliquait dans la région arabe de Palestine où des plans d'aménagement de vaste envergure peuvent être réalisés, étant donné les destructions importantes qu'ont causées les récentes hostilités.

Nous croyons que la mise en oeuvre des résolutions du 29 novembre 1947 et du 11 décembre 1948, adoptées par les Nations Unies, ne résoudront pas cet important problème. Il est bien entendu que les Arabes de Palestine ne reconnaîtront aucune législation édictée par les autorités d'Israël et qui porterait atteinte à la propriété arabe, mobilière ou immobilière.

Les réfugiés de Palestine estiment que le retard apporté à résoudre leurs problèmes, se traduit par une augmentation des pertes subies en Palestine et pourrait favoriser le développement, dans le proche orient, de principes anti-démocratiques. Dans ces conditions, nous faisons appel à la Commission pour qu'elle examine la cause de la Palestine en toute équité et pour qu'elle use de son influence en vue de faire appliquer sans nouveau retard les résolutions des Nations Unies. Ce faisant, elle travaillera à maintenir le prestige de l'Organisation des Nations Unies dont la mission est d'instaurer la paix et la justice dans le monde entier.

Les Arabes de Palestine ne peuvent être rendus responsables de ce qui s'est passé en Palestine. Ils sont innocents et sont uniquement victimes de la politique partielle qui, pendant la période du mandat sur la Palestine, les a empêchés d'édifier la structure politique de leur pays.

En conséquence, nous voudrions conclure de la façon suivante:

a) Les Arabes de Palestine n'admettront jamais une législation édictée par les Autorités d'Israël, qui porterait atteinte à leurs droits de propriété sur les biens mobiliers et immobiliers; une législation de ce genre, si elle était édictée, pourrait dans l'avenir avoir des résultats fâcheux, non seulement en Palestine mais dans tous les pays du Proche-Orient;

b) Les réfugiés de Palestine demandent à être immédiatement renvoyés dans leurs foyers, comme le prévoient les résolutions adoptées à cet égard par les Nations Unies;

c) Les réfugiés de Palestine demandent l'application immédiate du plan de partage, prévu par la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 29 novembre 1947.

Veuillez agréer, Messieurs, etc...

(signé) Michel Azar

Secrétaire du Comité exécutif général des  
réfugiés de Palestine au Liban.